



La Commune



À bas l'état d'urgence !

Le vieux régime corrompu de la V^{ème} République vient de libérer ses plus bas instincts antidémocratiques, à la faveur des tueries monstrueuses du 13 novembre 2015 à Paris.

Le parlement, croupion par nature, a voté comme un seul homme la prolongation de l'État d'urgence dans la voie d'une révision en profondeur de la Constitution de la V^{ème} république. Du FN au PCF-Front de gauche, chacun avec ses nuances, ils ont voté cet Acte inique et cynique.

Seuls 6 députés socialistes et écologistes ont voté contre, sauvant ainsi l'honneur du mouvement ouvrier et démocratique de ce pays.

L'État d'urgence, rappelons-le, permet, notamment à la police

- de perquisitionner jour et nuit chez toute personne ou association sans même avoir l'aval de la Justice et de s'emparer de toutes les données privées de son ordinateur
- d'assigner à résidence toute personne qui paraît suspecte
- d'imposer un couvre-feu
- d'interdire toute manifestation syndicale, politique, ou culturelle
- possibilité pour les policiers d'être munis de leur arme même hors service

Comme l'a souligné Maître Henri Leclerc : « *l'État d'urgence est la suspension de toute Autorité Judiciaire.* » Cet État d'urgence prolongé doit déboucher sur une réforme de la Constitution qui créera un ETAT D'EXCEPTION permanent dans ce pays, au mépris des principes élémentaires du Droit, au mépris des libertés publiques et individuelles et du respect de la vie privée. Le petit syndicat national des commissaires de police vient de donner un aperçu de ce qui nous attend : dénonçant l'opposition du Syndicat des avocats de France et du Syndicat de la magistrature à cet arsenal de mesures antidémocratiques, il accuse le Syndicat de la magistrature d'employer « des mots terroristes ». Les chiens de garde veulent monter sur la table. Autre aperçu : devant « ses » députés, Valls s'est élancé : « *Pas de juridisme, avançons !* », plaçant ainsi le pays dans l'antichambre de la dictature pure et simple.

Peut-on combattre des monstres criminels en bafouant les droits démocratiques les plus simples, en muselant la population ? Absolument pas. Aucune mesure antidémocratique ne les arrêtera, bien au contraire. En revanche, le gouvernement lié au MEDEF et à l' Union Européenne vient de trouver par l'État d'urgence le moyen de redoubler d'attaques contre le Code du travail, contre la Sécurité Sociale, contre les salaires et les emplois, c'est à dire contre tout ce qui garantit l'existence des salariés, des chômeurs, des retraités et de leurs familles puisqu'il pourra interdire tout rassemblement, toute manifestation de défense des droits, des emplois, des salaires des travailleurs.

Ce qui est à l'ordre du jour, c'est :

Unité pour la levée immédiate de l'État d'urgence, pour l'abrogation de la loi d'État d'Urgence du 20 novembre !

20 novembre 2015

Voir aussi dans la catégorie Déclarations

COMMUNIQUÉ



Communiqué du groupe La Commune

Conformément à ses statuts, et sur proposition de son Comité National, l'assemblée générale des militant.e.s du groupe La Commune, section française de la Ligue Internationale Socialiste... »

DÉCLARATION



L'avenir de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie ne peut pas se faire sans le peuple kanak

Droit au peuple kanak à disposer de lui-même et à l'indépendance ! Report du référendum du 12 décembre 2021 ! »



LIGUE SOCIALISTE

Déclaration de la LIS : L'Etat sioniste sera détruit, un Moyen-Orient socialiste renaîtra de ses cendres

La Commune relaie la déclaration de la Ligue socialiste internationale »

NOTES

RETRAIT DE LA LOI « SECURITE GLOBALE » - MANIFESTATION AUJOURD'HUI SAMEDI 28 NOVEMBRE 2020

DECLARATI

28 NOVEMBRE 2020

C'est désormais au grand jour que la crise de fin de régime s'expose et interpelle chacun et chacune, dans une violence inouïe menée par la police aux ordres du gouvernement. Macron peut bien,... >>



COMMUNIQU

Journée Internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes

Communiqué du 25 novembre 2020 >>



COMMUNIQU

Communiqué

C'est avec la plus extrême fermeté que nous condamnons l'assassinat barbare qui a été commis le vendredi 16 octobre 2020 contre Samuel Paty, professeur d'histoire à... >>

